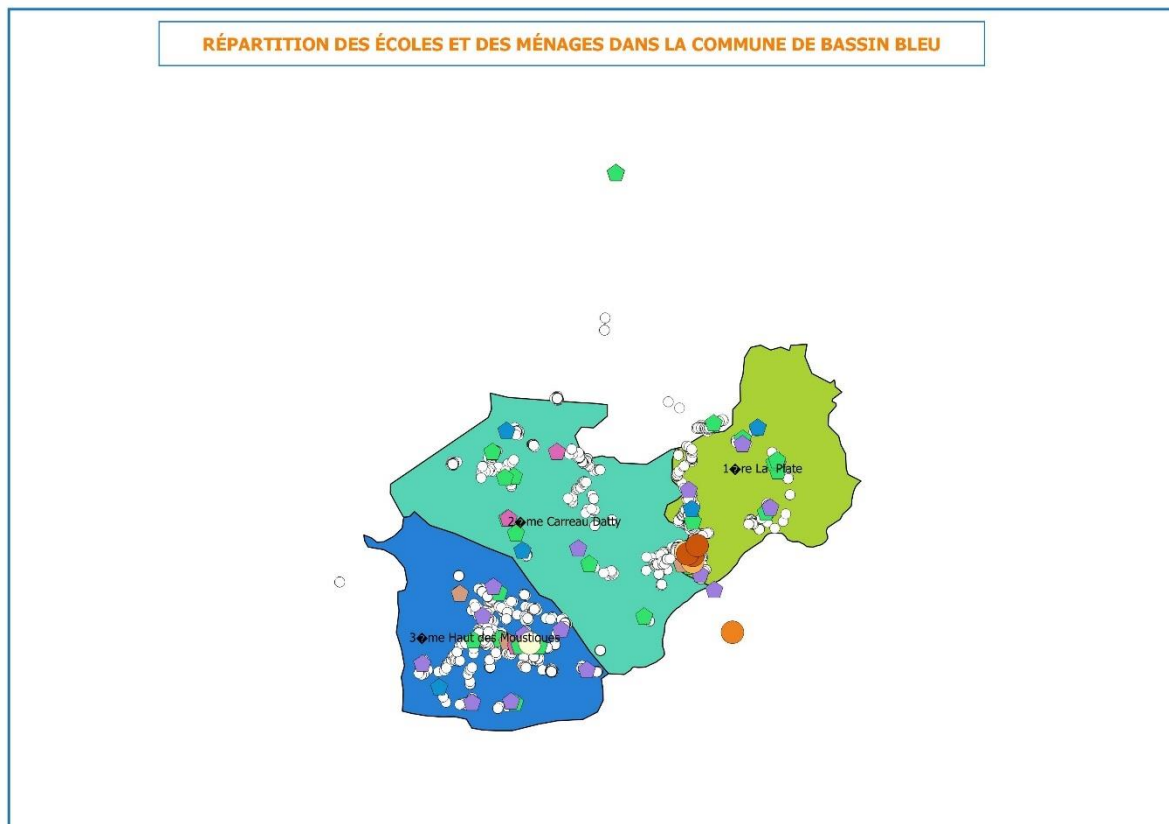


UCP-MENFP / BID



CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE BASSIN BLEU

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

SEPTEMBRE 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	25
3.5. Les enseignants.....	26
3.6. Les manuels scolaires.....	26
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	26
B. Le Niveau Secondaire.....	27
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	27
1.1. Accessibilité et accès.....	28
1.2. Qualité de l'enseignement.....	30
2. Analyse démographique.....	33
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	34
Références bibliographiques.....	37
Les Annexes :	38
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Bassin Bleu	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord-Ouest entre les communes de Port-de-Paix, de Chansolme et de Saint-Louis du Nord, Bassin Bleu fut appelée autrefois Nan Pèze. Elle a été élevée au rang de commune en 1930. Elle est composée de la ville de Bassin-Bleu et de trois (3) sections communales : 1^{ère} Section La Plate, 2^{ème} Section Carreau Datty et 3^e Section Haut Moustique.

COMMUNE DE BASSIN BLEU



La commune de Bassin-Bleu est traversée par quatre (4) rivières et contient quatre (4) sources d'eau et deux (2) étangs.¹ La ville de Bassin-Bleu est électrifiée durant quatre heures par semaine par un moteur électrique et les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Son relief dominant est la Plaine. Ses habitants portent le nom Bassin-bléens. Le commerce, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 63 446 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 72 978 habitants en 2025. Avec une superficie de 214.83 Km², sa densité de population est alors de 340 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (95.3%) est dispersée dans les sections communales.

¹ Idem

En matière d'offre scolaire, il y a 2 kindergarten, 62 écoles fondamentales dont 16 écoles nationales, 7 écoles secondaires et 7 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par le bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Bassin Bleu et dirigé par un inspecteur principal.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Bassin Bleu, la majorité des écoles (66.7%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

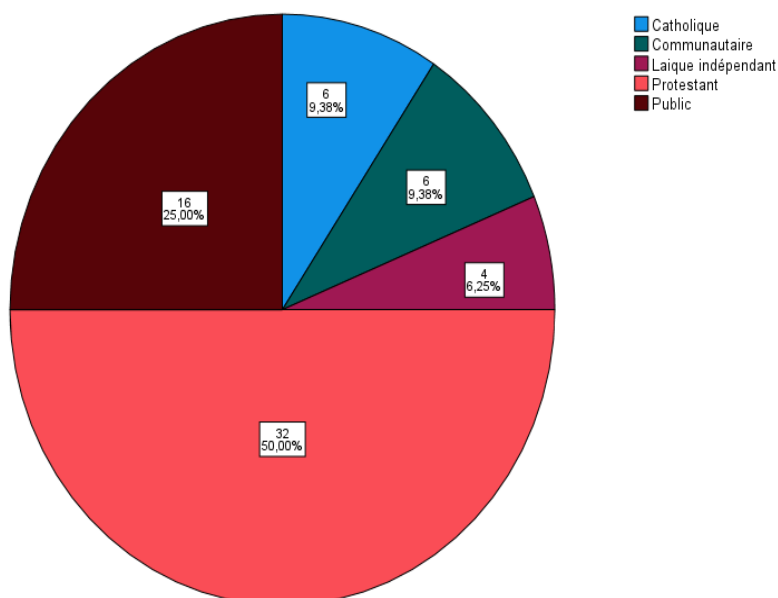


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (84.4%) et d'autres en double (5.6%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (6.3%), de 8h00 à 13h00 (89.1%) ou à d'autres périodes de la journée (4.7%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Bassin Bleu

Commune de Bassin Bleu		Réseau d'appartenance					Total
		Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. La Plate	#	0	2	0	7	4	13
	%	0,0%	15,4%	0,0%	53,8%	30,8%	100,0%
2ème Sect. Carreau Datty	#	2	2	0	8	3	15
	%	13,3%	13,3%	0,0%	53,3%	20,0%	100,0%
3ème Sect. Haut des Moustiques	#	1	1	2	8	7	19
	%	5,3%	5,3%	10,5%	42,1%	36,8%	100,0%
Ville de Bassin Bleu	#	3	1	2	9	2	17
	%	17,6%	5,9%	11,8%	52,9%	11,8%	100,0%
Total	#	6	6	4	32	16	64
	%	9,4%	9,4%	6,3%	50,0%	25,0%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 40 à 1210 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	196	89	358
Communautaire	86	42	154
Laïque Indépendant	254	61	557
Protestant	174	40	1210
Public	220	54	518
Ensemble	184	40	1210

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Bassin Bleu

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Bassin Bleu est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 9210 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 2710 élèves³ dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 22.73%⁴ au cours de cette période scolaire.

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 9210 - 11920 = -2710$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013_2014}} \times 100 = \frac{-2710}{11920} \times 100 = -22.73\%$

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Bassin Bleu est de 2.37% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Bernard située dans la 3^e section Haut des Moustiques recrute ses élèves dans les localités telles que : Bernard (moins de 15 mn de marche), Béré (entre 31 à 60 mn de marche), Léré (entre 31 à 60 mn de marche), Tranquille (entre 31 à 60 mn de marche); soit donc 3 sur 5 localités de parcours jugés difficiles pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Bassin Bleu.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour

⁵ $E_{t+1} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 11920 = 9210 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.023725048(2.37\%).$$

la commune de Bassin Bleu, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 103.74%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 35.80%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Bassin Bleu, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 71.1%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 66.04%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{1527}{1472} \times 100 = 103.74\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{527}{1472} \times 100 = 35.80\%$$

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{9210}{12954} \times 100 = 71.1\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{8555}{12954} \times 100 = 66.04\%.$$

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 80%.¹⁰

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 20 écoles sur les 64 dénombrées (31.25%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Bassin Bleu selon qu'elles sont complètes ou non

	Nombre total d'années d'étude											Total
Commune de Bassin Bleu	2	3	4	6	7	8	9	10	11	12		
1ère Sect. La Plate	#	0	1	0	1	2	0	8	0	0	1	13
	%	0,0%	7,7%	0,0%	7,7%	15,4%	0,0%	61,5%	0,0%	0,0%	7,7%	100,0%
2ème Sect. Carreau Datty	#	1	0	0	7	2	2	1	1	0	1	15
	%	6,7%	0,0%	0,0%	46,7%	13,3%	13,3%	6,7%	6,7%	0,0%	6,7%	100,0%
3ème Sect. Haut des Moustiques	#	0	0	1	5	0	5	5	1	1	1	19
	%	0,0%	0,0%	5,3%	26,3%	0,0%	26,3%	26,3%	5,3%	5,3%	5,3%	100,0%
Ville de Bassin Bleu	#	0	3	0	0	1	2	7	0	1	3	17
	%	0,0%	17,6%	0,0%	0,0%	5,9%	11,8%	41,2%	0,0%	5,9%	17,6%	100,0%
Total	#	1	4	1	13	5	9	21	2	2	6	64
	%	1,6%	6,3%	1,6%	20,3%	7,8%	14,1%	32,8%	3,1%	3,1%	9,4%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Bassin Bleu, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 80128.12 et 92963.70 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année } t+1}{\text{Effectif 6e AF en année } t} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamental} = \frac{627}{784} \times 100 = 80\%$$

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Bassin Bleu par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	8083.02	5723.81	6564.29	59757	80128.12
2 ^e AF	8820.49	7522.22	7545	59757	83644.71
3 ^e AF	10449.57	6596.67	7847.22	59757	84650.46
4 ^e AF	9398.60	6910	7580.56	59757	83646.16
5 ^e AF	9448.54	7950	6794.44	59757	83949.98
6 ^e AF	9438.27	5739.29	7972.50	59757	82907.06
7 ^e AF	9768.33	6966.67	5320	59757	81812
8 ^e AF	10476.70	7966.67	5200	59757	92963.70
9 ^e AF	15994.20	10462.50	6750	59757	92963.70

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 81041.80 et 87371.75 gourdes; 91.33% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Bassin Bleu par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	7030.03	1966.67	5723.81	6564.29	59757	81041.80
2 ^e AF		2281.25	7522.22	7545	59757	84135.50
3 ^e AF		677.68	6596.67	7847.22	59757	81908.60
4 ^e AF		1818.75	6910	7580.56	59757	83096.34
5 ^e AF		666.67	7950	6794.44	59757	82189.14
6 ^e AF		1700	5739.29	7972.50	59757	82198.82
7 ^e AF		3400	6966.67	5320	59757	82473.70
8 ^e AF		3427.78	7966.67	5200	59757	83381.48
9 ^e AF		3372.22	10462.50	6750	59757	87371.75

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Bassin Bleu

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Bassin Bleu est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Bassin Bleu :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Bassin Bleu

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	82%	83%	83%	85%	85%	90%
Taux de redoublement	18%	17%	17%	15%	15%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

ii) Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles								
TP	0,82	0,83	0,83	0,85	0,85	0,9		
TR	0,18	0,17	0,17	0,15	0,15	0,1		
TA	0,00	0	0	0	0	0		
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés	Années-élèves
		0						
2024-2025	1527	↗						1527
	↓	↘	0					
2025-2026	275	1252	↗					1527
	↓	↓	↘	0				
2026-2027	49	438	1039	↗				1527
	↓	↓	↓	↘	0			
2027-2028	9	115	540	863	↗			1527
		↓	↓	↓	↘	0		
2028-2029		27	187	578	733	↗		1525
			↓	↓	↓	↘		
2029-2030			54	242	601	623		1521
				↓	↓	↓	↘	
2030-2031				81	296	573	561	951
					↓	↓	↓	
2031-2032					113	309	516	422
						↓	↓	
2032-2033						127	278	127
							↓	
2033-2034							115	0
2034-2035								
Promus							1470	
Année-élèves								10655
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				8818				
Nombre d'années-élèves réel =				10655				
Rendement interne =				82,76				
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,2083				
Coût de l'élève formé =				7,249799				

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (82.76%), car seulement 561 élèves (36.74%) de la cohorte de 1527 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 1470 élèves (96.30%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF est de 87.74% ($1632 \div 1680 = 0.8774$)¹¹ dans la commune de Bassin Bleu. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 88 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Bassin Bleu. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \begin{matrix} (6^{\text{e}}\text{AF}) \\ (1^{\text{e}}\text{AF}) \end{matrix}$$

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Bassin Bleu, un effectif de 399 enseignants dont 43.6% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 6. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Bassin Bleu

Commune de Bassin Bleu	# enseignant	# école	Ens/Éc
1ère Sect. La Plate	79	13	6
2ème Sect. Carreau Datty	76	15	5
3ème Sect. Haut des Moustiques	131	19	7
Ville de Bassin Bleu	113	17	7
Total	399	64	6

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 6.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble également se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (63.23%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

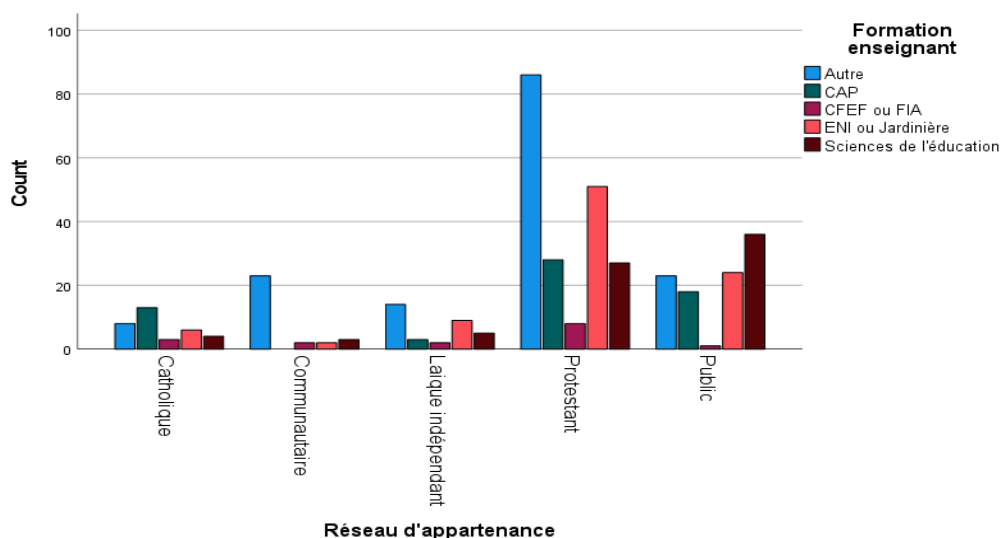


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Bassin Bleu. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes mais où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.17, ratio moyen élèves/salle de classe=25 et ratio moyen élèves/enseignant=30; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Bassin Bleu

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Catholique	54	34	1177	1.6	22	35
Communautaire	30	30	516	1	17	17
Indépendant	38	33	1015	1.15	27	31
Protestant	222	200	5566	1.11	25	28
Public	121	102	3527	1.2	29	35
Ensemble	465	399	11801	1.17	25	30

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Bassin Bleu, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 25.43 et 47.84 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Catholique	2867.84	53.11
Communautaire	762.80	25.43
Indépendant	1818	47.84
Protestant	8440.93	38.02
Public	5527.34	45.68
Ensemble	19416.91	41.76

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Bassin Bleu est dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 1.48 et 2.44 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Catholique	2.44
Communautaire	1.48
Indépendant	1.79
Protestant	1.52
Public	1.57
Ensemble	1.65

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 18 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 21.9% des écoles ont de l'eau, 29.7% ont une cantine, 9.4% une petite bibliothèque et 15.6% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Bassin Bleu. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Bassin Bleu se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 103.74% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 35.80%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 71.10% Taux net de scolarisation = 66.04%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 80%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 81041.80 gourdes 2 ^e AF = 84135.50 gourdes 3 ^e AF = 81908.60 gourdes 4 ^e AF = 83096.34 gourdes 5 ^e AF = 82189.14 gourdes 6 ^e AF = 82198.82 gourdes 7 ^e AF = 82473.70 gourdes 8 ^e AF = 83381.48 gourdes 9 ^e AF = 87371.75 gourdes 91.33% de ces coûts sont pris en charge par les familles.

Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 80128.12 gourdes 2 ^e AF = 83644.71 gourdes 3 ^e AF = 84650.46 gourdes 4 ^e AF = 83646.16 gourdes 5 ^e AF = 83949.98 gourdes 6 ^e AF = 82907.06 gourdes 7 ^e AF = 81812 gourdes 8 ^e AF = 92963.70 gourdes 9 ^e AF = 92963.70 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 82% Taux de promotion en 2 ^e AF = 83% Taux de promotion en 3 ^e AF = 83% Taux de promotion en 4 ^e AF = 85% Taux de promotion en 5 ^e AF = 85% Taux de promotion en 6 ^e AF = 90%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 15% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 15% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 10%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 87.74%
Rendement interne du réseau d'écoles à Bassin Bleu	82.76%
Rapport élève/salle de classe	25 élèves
Rapport élève/maître	30 élèves
# enseignants	399
% de femmes	43.6%
% de maîtres qualifiés	45.86%
Ratio moyen m ² /élève	1.65 m ²
Ratio moyen m ² /classe	41.76 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	184
Salaire moyen d'un enseignant	9815 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Bassin Bleu. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Bassin Bleu, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Bassin Bleu au cours de la période 2020-2025 est égal à 58 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 0.36%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.07%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Bassin Bleu

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Bassin Bleu par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹² $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 15951 - 15893 = 58$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 58 \div 15893 = 0.003649$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $15951 = 15893 (1+r)^5$
 $r = 0.000728 (0.13\%)$

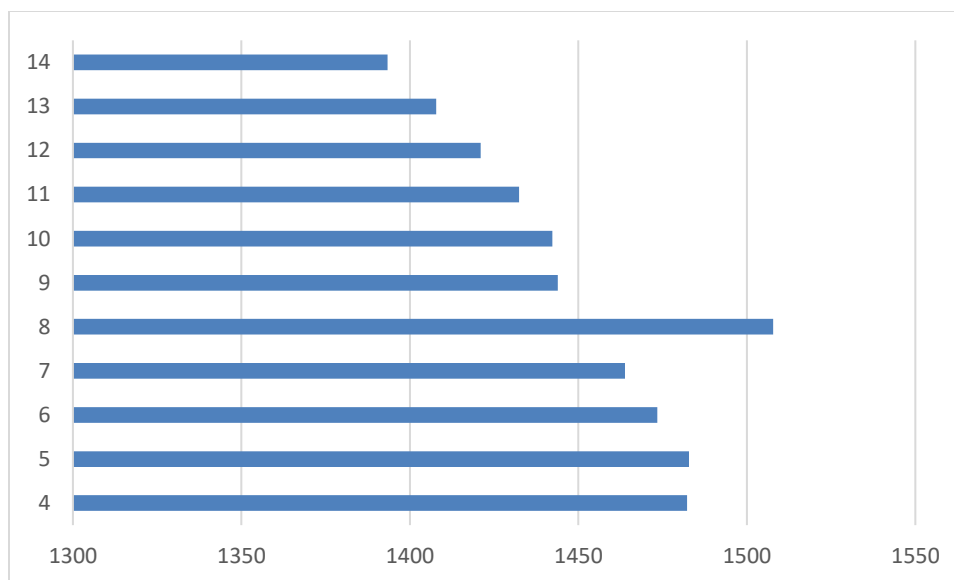


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Bassin Bleu

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Bassin Bleu est de 214.83 Km² et sa densité de population en 2025, de 340 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 8967 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Bassin Bleu en 2025

Commune de Bassin Bleu	# ménages	%
1ère Sect. La Plate	1035	11,5
2ème Sect. Carreau Datty	3142	35,0
3ème Sect. Haut des Moustiques	2299	25,6
Ville de Bassin Bleu	2491	27,8
Total	8967	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Bassin Bleu par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Bassin Bleu

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	743	741	739	737	745	743	741	739	737	745
5	741	741	742	743	743	741	741	742	743	743
6	736	737	737	738	741	736	737	737	738	741
7	731	732	732	733	738	731	732	732	733	738
8	753	754	754	755	736	753	754	754	755	736
9	721	722	722	723	733	721	722	722	723	733
10	718	721	724	727	730	718	721	724	727	730
11	713	716	719	722	726	713	716	719	722	726
12	708	710	713	716	722	708	710	713	716	722
13	701	704	707	709	717	701	704	707	709	717
14	694	697	699	702	712	694	697	699	702	712
4-14	7961	7975	7990	8005	8043	7961	7975	7990	8005	8043

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Bassin Bleu, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Bassin Bleu jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	72006	72978	73964	74962	75974

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Bassin Bleu :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	1472	1473	1475	1476	1482

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	1486	1482	1478	1475	1490
5	1482	1483	1484	1485	1486
6	1472	1473	1475	1476	1482
7	1463	1464	1465	1466	1477
8	1507	1508	1509	1510	1471
9	1443	1444	1445	1446	1465
10	1437	1442	1448	1453	1459
11	1427	1432	1438	1444	1452
12	1416	1421	1427	1432	1444
13	1402	1408	1413	1419	1435
14	1388	1393	1399	1404	1424
4-14	15922	15951	15980	16009	16085

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Bassin Bleu est de 66.04 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 66.04 = 33.96\%$. La carte scolaire de Bassin Bleu étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 35.80% dans la commune de Bassin Bleu. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1605$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1472	0.3580	527
2025-2026	1473	0.5185	765
2026-2027	1475	0.679	1002
2027-2028	1476	0.8395	1239
2028-2029	1482	1	1482

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Bassin Bleu :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	82%	83%	83%	85%	85%	90%
Taux de redoublement	18%	17%	17%	15%	15%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Bassin Bleu, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	1527	1549	1376	1175	1012	878
2025-2026	775+765=1540	1527+155=1682	1549-155=1394	1376+118=1494	1175-118=1057	1012+88=1100
2026-2027	852+1002=1854	1540+168=1708	1682-168=1514	1394+149=1543	1494-149=1345	1057+110=1167
2027-2028	964+1239=2203	1854+171=2025	1708-171=1537	1514+154=1668	1543-154=1697	1345+117=1462
2028-2029	1482	2203+203=2406	2025-203=1822	1537+167=1704	1668-167=1501	1697+146=1843

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Bassin Bleu

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Bassin Bleu.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Bassin Bleu ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 25 dans la commune de Bassin Bleu et plus précisément à 29 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Bassin Bleu, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
20.31%	20.61%	18.31%	15.63%	13.46%	11.68%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

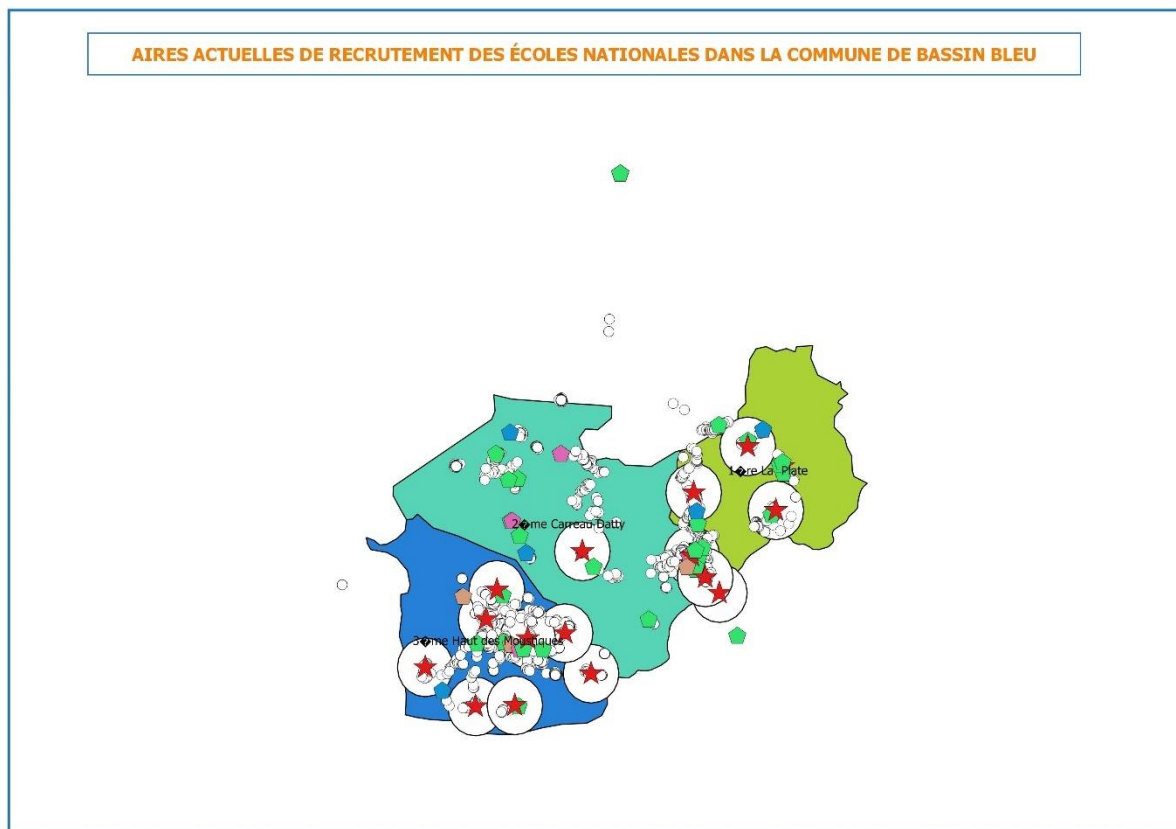
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	500
Classes	2	2	2	2	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Bassin Bleu, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 11248 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Bassin Bleu et une bonne partie d'entre eux (17.62%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Bassin Bleu selon leur handicap

Commune de Bassin Bleu	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section La Plate	1806	10	17	51	23
2e section Carreau Datty	2475	73	63	127	100
3e section Haut des Moustiques	3218	262	204	595	168
Ville de Bassin Bleu	3749	51	59	121	58
Ensemble	11248	396	343	894	349

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Baasin Bleu	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Bassin Bleu	École nationale Jean-Jacques Dessalines	Ville de Bassin Bleu
		Limithe
		Fond Papaye
	École nationale de Pimara de Jolivet	Debois
		Ville de Bassin Bleu
		Kajour
		Rivière Pendue
		Bois Ganmelle
	École nationale 3 ^e cycle Anténor Firmin de Ferrier	Marie Thérèse
		Bois-Verna
		Le Roy
1 ^e Section La Plate	École nationale de Fond Papaye	Fond Papaye
		Ti Boukan
		Bois Blanc
		Ferrier
	École nationale d'Odigé	Odigé
		Nan Bera
		Dos Albert
		Nan François
	École nationale de Neyrac	La Plate Neyrac
		Rivière La Plate
		Coclos
	École nationale de Mion Laplate	Mion
		Dugas
		Nan Ma
2 ^e section Carreau-Daty	École nationale de Carreau-Daty	Déroulin
		Savane Marc
		Archaïe
		Labrousse

3 ^e section Haut des Moustiques	École nationale de Pompano	Pompano
		Savane Marc
		Grégoires
	École nationale Henry Christophe de Gagnère	Gagnère
		Béthé
		Fond du Roc
		Evoir
	École nationale de Haut des Moustiques	Haut des Moustiques
		Bernard
		Lavoûte
	École nationale Wébert Sicot de Biscaille	Tardif
		Biscaille
		Mont Bayard
		Bâteau
	École nationale de Décidé	L'Étang
		Décidé
		Dimini
		Campêche
	École nationale de Bernard	Parole
		Bernard
		Béré
		Léré
	École nationale de Tardif	Tranquille
		Tardif
		Belle Rivière
		Petite Place
	École nationale de Colombier	Blocos
		Colombier
		Vincent
		Sondé
	École nationale Boisrond Tonnerre de Laboulée	Raleba
		Laboulée
		Boucan Caché
		Griveau

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales telles que : École nationale de Fond Papaye, École nationale Wébert Sicot de Biscaille, École nationale Boisrond Tonnerre de Laboule, École nationale de Carreau Daty, École nationale de Colombier, École nationale de Décidé, École nationale de Haut des Moustiques, École nationale de Mion La Plate, École

nationale de Neyrac, École nationale de Pimara de Jolivert, École nationale de Tardif, École nationale d'Odigé, École nationale Henry Christophe de Gagnère, École nationale de Bernard et École nationale de Pampano, mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (91.33%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Bassin Bleu en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris pleinement effet dans la commune de Bassin Bleu, car il y a 20 élèves au 3^e cycle dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (85.7%) sont des collèges privés.

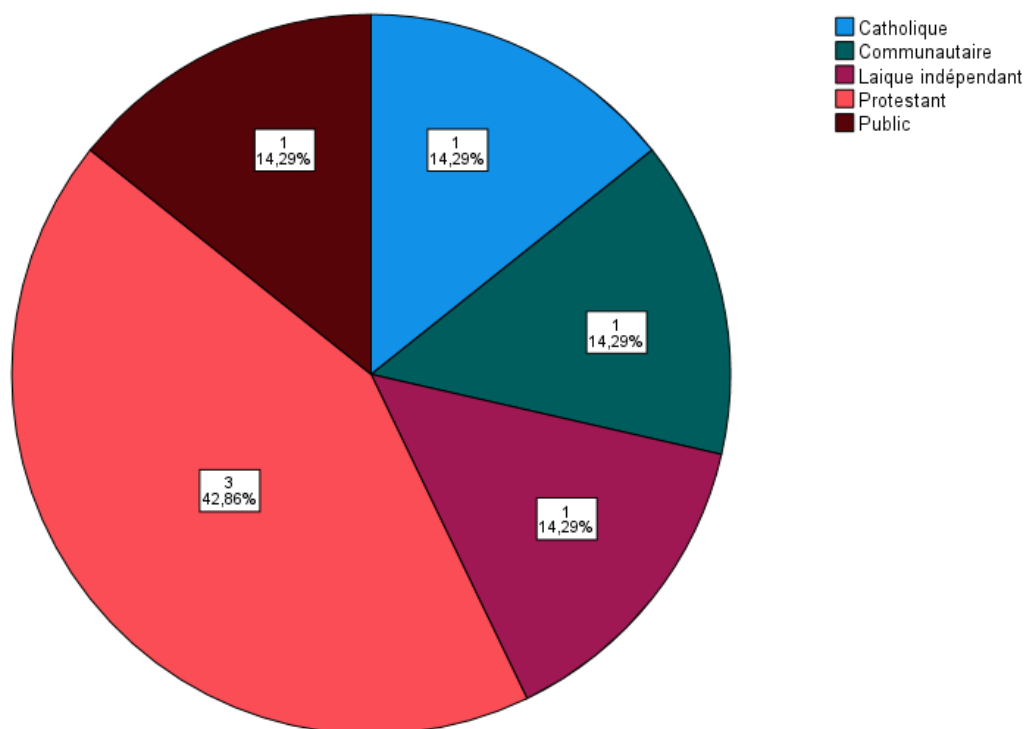


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent toutes en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Bassin Bleu selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
8h-13h	2	28.6
Autre	5	71,4
Total	7	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries « Mathématiques et Sciences physique », « Sciences de la Vie et de la Terre » et « Sciences Économiques et Sociales ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de Série	# école	%
Pédagogie	1	14,3
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	28,6
Sciences économiques et sociales (SES)	3	42,9
Sciences économiques et sociales (SES) Mathématiques et sciences physiques	1	14,3
Total	7	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 30 et 161 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	161	161	161
Communautaire	63	83	63
Laïque indépendant	30	30	30
Protestant	70	46	87
Public	146	146	146
Ensemble	87	30	161

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les sept (7) écoles secondaires se trouvent réparties dans la ville de Bassin Bleu et dans la 3^e section Haut des Moustiques :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Bassin Bleu

		Réseau d'appartenance					
				Laïque			
Commune de Bassin Bleu		Catholique	Communautaire	indépendant	Protestant	Public	Total
3ème Sect. Haut des Moustiques	#	0	0	0	0	1	1
	%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Ville de Bassin Bleu	#	1	1	1	3	0	6
	%	16,7%	16,7%	16,7%	50,0%	0,0%	100,0%
Total	#	1	1	1	3	1	7
	%	14,3%	14,3%	14,3%	42,9%	14,3%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 10.86%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (6.76%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 85207 et 90257 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	13400	6050	6000	59757	85207
NS2	16666.67	3000	6500	59757	85923.67
NS3	22000	3000	5500	59757	90257
NS4	17660	3000	6500	59757	88917

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 113166.60 à 110616.60 gourdes; 66.32% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	38109.60	3250	6050	59757	113166.60
NS2	3250	3000	6500	59757	110616.60
NS3	3250	3000	5500	59757	110616.60
NS4	3250	3000	6500	59757	110616.60

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Bassin Bleu était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 25 à 85 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	81%	19%	0%
NS2	82%	15%	3%
NS3	85%	15%	0%
NS4	25%	44%	31%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 202 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0,81	0,82	0,85	0,25	
TR	0,19	0,15	0,15	0,44	
TA	0,00	0,03	0	0,31	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
					Années-élèves
		0			
2024-2025	202	↗			202
	↓	↘	5		
2025-2026	38	164	↗		202
	↓	↓	↘	0	
2026-2027	7	56	134	↗	197
	↓	↓	↓	↘	
2027-2028	1	14	66	114	195
	↓	↓	↓	↓	
2028-2029	0	3	22	106	29
		↓	↓	↓	
2029-2030		1	6	65	27
			↓	↓	↘
2030-2031			1	34	16
				↓	↘
2031-2032				16	10
					↘
2032-2033					4
					↘
Promus					85
Année-élèves					1135
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				340	
Nombre d'années-élèves réel =				1135	
Rendement interne =				29,92	
Coefficient d'augmentation des coûts =				3,341982	
Coût de l'élève formé =				13,36793	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (29.92%). Des 202 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 29 (14.36%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 150 enseignants dont 7 femmes (4.67%); 7.33% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	16	0	0
Communautaire	22	0	0
Laïque indépendant	8	0	0
Protestant	79	4	0
Public	25	3	11
Ensemble	150	7	11

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

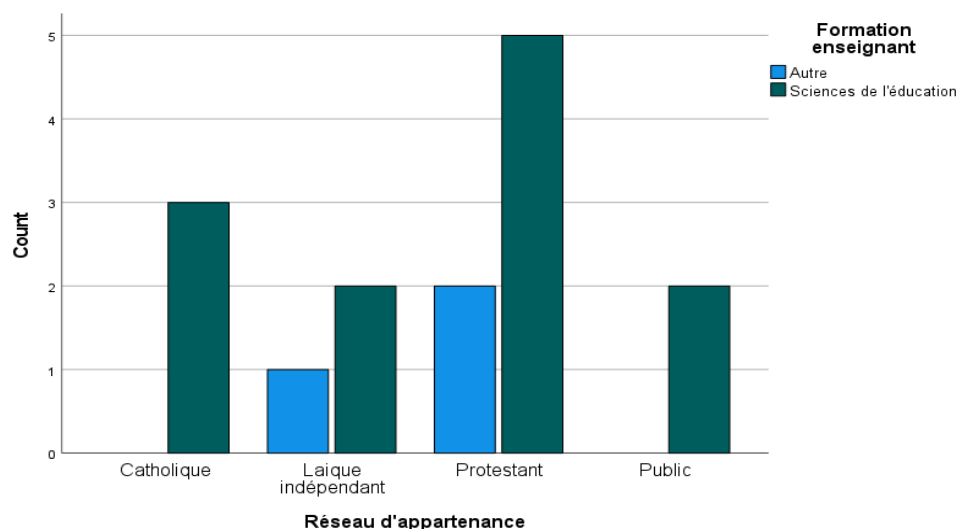


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient suivant le réseau d'écoles considéré, de 14000 gourdes à 15667 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Catholique	15333
Laïque indépendant	15667
Protestant	15429
Public	14000
Ensemble	15267

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Bassin Bleu, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves ne semblent pas acceptables. On trouve en moyenne 19 élèves par salle de classe et 1.03 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	4	192	161	1.19	40	48
Communautaire	4	25	63	0.40	16	6.25
Laïque indépendant	4	100	30	3.33	8	25
Protestant	12	288	209	1.38	17	24
Public	8	24	146	0.16	18	3
Ensemble	32	629	609	1.03	19	19.70

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 10.86% Taux net de scolarisation = 6.76%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 113166.60 gourdes NS2 = 110616.60 gourdes NS3 = 110616.60 gourdes NS4 = 110616.60 gourdes 66.32% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 85207 gourdes NS2 = 85923.67 gourdes NS3 = 90257 gourdes NS4 = 88917 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 81% Taux de promotion en NS2 = 82% Taux de promotion en NS3 = 85% Taux de promotion en NS4 = 25%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 19% Taux de redoublement en NS2 = 15% Taux de redoublement en NS3 = 15% Taux de redoublement en NS4 = 44%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 0% Taux d'abandon en NS2 = 3% Taux d'abandon en NS3 = 0% Taux d'abandon en NS4 = 31%

Rendement interne du réseau d'écoles à Bassin Bleu	29.92%
Rapport élève/salle de classe	19 élèves
Nombre d'enseignants	150
Pourcentage de femmes	4.67%
% enseignants nommés par l'État	7.33%
% de maîtres qualifiés	80%
Ratio moyen m ² /élève	1.03 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	87 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 14000 gourdes dans le public et 15476.33 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Bassin Bleu croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	1375	1384	1393	1403	1412
16	1362	1371	1381	1390	1401
17	1349	1358	1367	1377	1388
18	1339	1348	1357	1366	1373
15-18	5425	5461	5498	5536	5575

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 2.11% dans la commune de Bassin Bleu. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 2.11\% = 97.89\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 24.47% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1375	0.0211	29
2025-2026	1384	0.2658	368
2026-2027	1393	0.5105	711
2027-2028	1403	0.7552	1060
2028-2029	1412	1	1412

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Bassin Bleu

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties dans la ville de Bassin Bleu et dans la 3^e section Haut des Moustiques. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

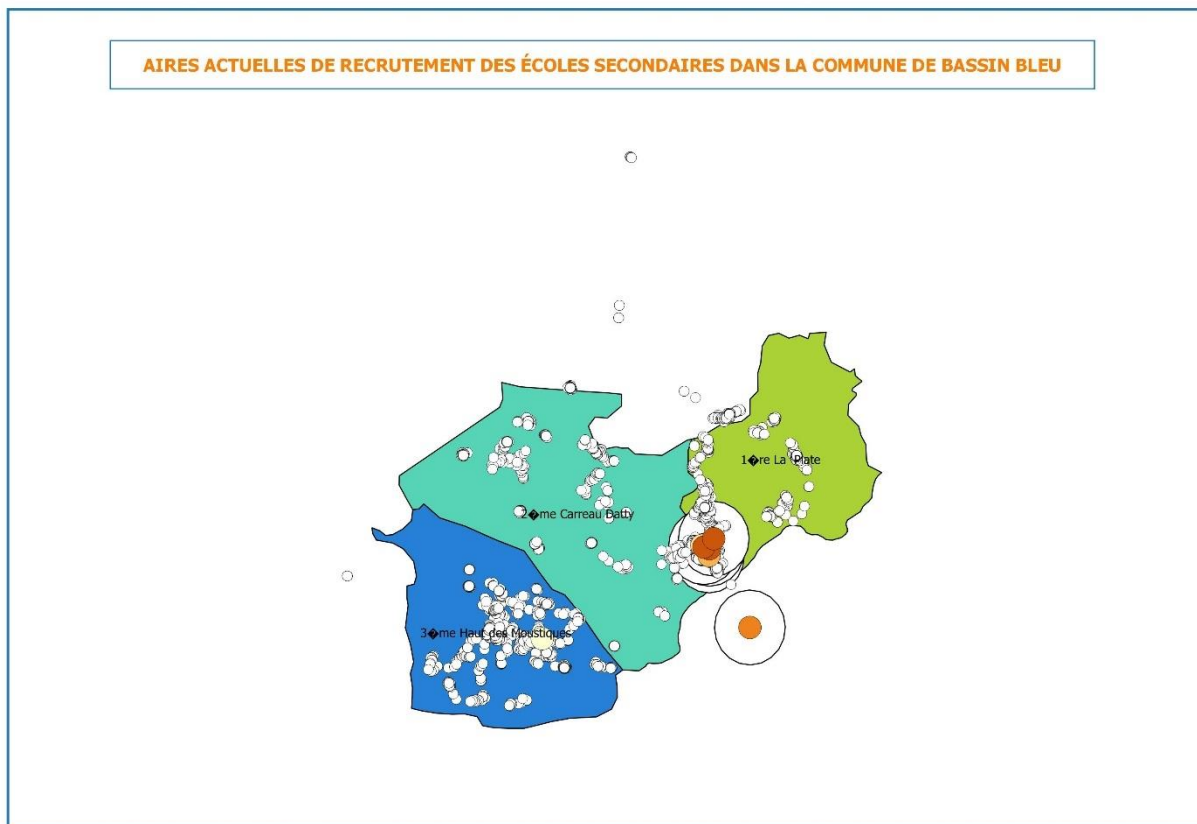


Figure 3 : aires actuelles de recrutement des écoles secondaires de la commune de Bassin Bleu

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays, mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des

coûts payés par élève (66.32%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Bassin Bleu en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Bassin Bleu

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle